

Renouvellement

Nouvelle Adhésion

Cotisation unique 20 euros dont : 10 euros d'adhésion à **CARPENTR ' AMAP** et 10 euros d'adhésion à Alliance Provence

NOM :

PRENOM

Adresse :

Tél.

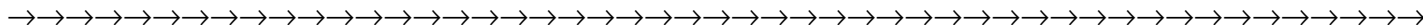
Courriel :

J'adhère à Alliance Provence, Réseau des AMAP, ses statuts, son règlement intérieur et à sa Charte sur les AMAP. Mon adhésion est valable pour une période d'un an (année civile). Je bénéficie du droit de vote à l'Assemblée Générale 2014, qui statuera sur les comptes de l'exercice 2014.

Fait à Carpentras le

Signature de l'adhérent (e) :

Alliance Provence et **CARPENTR ' AMAP** s'engage à ne pas diffuser le fichier de ses adhérents qui restera confidentiel et interne à son fonctionnement



Renouvellement

Nouvelle Adhésion

NOM :

PRENOM :

Adresse :

Tél.

Courriel :

**Engagements réciproques :**

**Le partenariat entre les producteurs et l'adhérent est soumis au respect de la Charte d'Alliance Provence** (consultable sur le site: <http://allianceprovence.org>) **et du règlement intérieur de l'association Carpentr ' AMAP.**

**L'adhérent s'engage :**

- à soutenir le producteur dans sa démarche sur la durée totale du contrat.
- à accepter les conséquences des difficultés inhérentes à ce type de production et sera solidaire du producteur en cas de problème.
- à venir chaque semaine récupérer son panier ou à le faire récupérer par une personne de son choix, en cas d'oubli, le panier ne sera ni remplacé, ni remboursé.
- à assurer le nombre de permanences nécessaires.

**Le Producteur s'engage :** (se reporter au contrat)

**Cas de rupture anticipée du contrat :** la priorité avant rupture est la revente à une personne désireuse de s'engager à travers l'AMAP sinon sont pris en compte : difficultés financières du consomm'acteur- problèmes d'exploitation des producteurs – Non respect des engagements contractuels – déménagement du consomm'acteur – tout conflit entre consomm'acteur et producteurs sera soumis, en dernier recours, à l'arbitrage d'alliance Provence agissant en temps que médiateur.

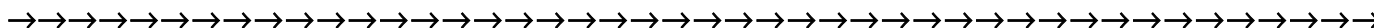
J'adhère à l'Association de **CARPENTR ' AMAP**

Cotisation unique 20 euros dont : 10 euros d'adhésion à **CARPENTR ' AMAP** et 10 euros d'adhésion à ALLIANCE PROVENCE

Je règle 20 euros (chèque libellé à l'ordre de **CARPENTR ' AMAP**)

Fait à Carpentras le :

Signature de l'adhérent (e) :



**Bulletin d'adhésion à **CARPENTR ' AMAP** et à Alliance Provence, Réseau des AMAP pour l'année 2014**

Volet adhérent

**CARPENTR ' AMAP** certifie avoir reçu de M .....

La somme de 20,00 € au titre de son adhésion à **CARPENTR ' AMAP** et Alliance Provence se décomposant comme suit : 10,00 € pour **CARPENTR ' AMAP** et 10,00 € pour Alliance Provence

J'adhère à Alliance Provence, Réseau des AMAP, ses statuts, son règlement intérieur et à sa Charte sur les AMAP. Mon adhésion est valable pour une période d'un an (année civile). Je bénéficie du droit de vote à l'Assemblée Générale 2014, qui statuera sur les comptes de l'exercice 2014.

**Engagements réciproques :**

**Le partenariat entre les producteurs et l'adhérent est soumis au respect de la Charte d'Alliance Provence** (consultable sur le site: <http://allianceprovence.org>) **et du règlement intérieur de l'association Carpentr ' AMAP.**

**L'adhérent s'engage :**

- à soutenir le producteur dans sa démarche sur la durée totale du contrat.
- à accepter les conséquences des difficultés inhérentes à ce type de production et sera solidaire du producteur en cas de problème.
- à venir chaque semaine récupérer son panier ou à le faire récupérer par une personne de son choix, en cas d'oubli, le panier ne sera ni remplacé, ni remboursé.
- à assurer le nombre de permanences nécessaires.

**Le Producteur s'engage :** (se reporter au contrat)

**Cas de rupture anticipée du contrat :** la priorité avant rupture est la revente à une personne désireuse de s'engager à travers l'AMAP sinon sont pris en compte : difficultés financières du consomm'acteur- problèmes d'exploitation des producteurs – Non respect des engagements contractuels – déménagement du consomm'acteur – tout conflit entre consomm'acteur et producteurs sera soumis, en dernier recours, à l'arbitrage d'alliance Provence agissant en temps que médiateur.

Date et Signature du Représentant de **CARPENTR ' AMAP**

**Siège Social :**

93, rue René Seyssaud 84200 Carpentras

Tél. : 09.51.26.05.37/06.63.65.10.57

[ca@carpentramap.org](mailto:ca@carpentramap.org)

[jerry\\_laevis@yahoo.fr](mailto:jerry_laevis@yahoo.fr)

AMAP = Association de Maintien de l'Agriculture Paysanne

ALLIANCE PROVENCE = Soutient et développe les AMAP, Assure les adhérents des AMAP.

Alliance Provence et **CARPENTR ' AMAP** s'engage à ne pas diffuser le fichier de ses adhérents qui restera confidentiel et interne à son fonctionnement